

Interpellation 04-2026 Parkings du port et de la piscine de Pully

Monsieur le Président.

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Chères de chers collègues,

A la demande de plusieurs habitantes et habitants de notre commune, je me permets de vous soumettre la requête suivante concernant les parkings du sud de notre localité.

Les parkings du Port de Pully et de la Piscine étaient, il y a peu de temps, très fréquentés par les seniors et les familles de Pully ou d'ailleurs. Ces personnes, pour le maintien de leur santé, effectuaient leur balade sur le sentier des rives du lac et ensuite prenaient le temps d'aller boire un café.

Depuis l'automne dernier, à la suite d'installations de parcomètres collectifs, ces parkings sont très peu fréquentés, en journée. On peut comprendre la décision de rendre payante le stationnement de véhicules sur ces deux sites, pour éviter les voitures-tampons. Cette nouvelle application me semble contraignante pour les usagers du bord du lac, lorsque la piscine n'est pas ouverte. Beaucoup de ces usagers sont des seniors qui ne sont plus en mesure de prendre les transports publics et doivent être véhiculés.

Questions :

Serait-il possible, durant la période de fermeture de la piscine, où la fréquentation des parkings est plus basse, d'accorder durant 1 à 2 heures par jour, la gratuité de parkings, sous une forme à déterminer, comme cela se pratique dans certaines communes ?

En ce qui concerne la période estivale, plus particulièrement en matinée, pouvez-vous une heure durant proposer la gratuité du parking de la piscine, le but étant d'offrir à celles et ceux qui le souhaitent de pratiquer la natation ou d'effectuer une petite promenade, deux activités favorisant le maintien en bonne santé ?

Par avance, je remercie la Municipalité de sa réponse.

Gérald Cuche

Conseiller communal UP

Pully, le 20 février 2026